



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-001-2019-01

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2019

Sommaire

ARS Ile de France

IDF-2018-12-31-004 - ARRETE DSTRAT-2018-04 relatif à l'adoption de la révision du plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) 2016 - 2019 (1 page)

Page 3

ARS Ile de France

IDF-2018-12-31-004

ARRETE DSTRAT-2018-04

relatif à l'adoption de la révision du plan d'action
pluriannuel régional d'amélioration
de la pertinence des soins (PAPRAPS) 2016 - 2019

ARRETE DSTRAT-2018-04
relatif à l'adoption de la révision du plan d'action pluriannuel régional d'amélioration
de la pertinence des soins (PAPRAPS) 2016 - 2019

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- Vu** le code de la santé publique, et notamment ses articles L1435-8, R. 162-44 et R.1434-13 ;
- Vu** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162-1-17, L.162-30-2, L.162-30-3 et L.162-30-4 ;
- Vu** l'article 57 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 ;
- Vu** le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé ;
- Vu** le décret n° 2017-584 du 20 avril 2017 fixant les modalités d'application du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins ;
- Vu** l'arrêté du 27 avril 2017 fixant les référentiels de pertinence, de qualité, de sécurité des soins ou de seuils ;
- Vu** l'arrêté du 27 avril 2017 relatif au contrat type d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins ;
- Vu** l'instruction ministérielle N° DSS/A1/CNAMTS/2017/234 du 26 juillet 2017 relative à la mise en œuvre du contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins ;
- Vu** l'avis de l'instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins à la suite de la réunion du 11 octobre 2018 ;
- Après** consultation de la commission régionale de coordination entre l'Assurance maladie et l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France le 5 décembre 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins 2016 – 2019 est révisé, afin d'intégrer d'une part des fiches décrivant des projets en cours, d'autre part les contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficience des soins (CAQES) mis en place en 2018.

ARTICLE 2 : Le plan d'action pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins 2016 – 2019 est consultable sur le site Internet de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ameliorer-la-pertinence-des-parcours-de-sante>

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 31 décembre 2018

P/Le directeur général
de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France
Aurélien Rousseau

signé

Yannick Le Guen,
Directeur de la Stratégie